

Questions réponses sur les cyanobactéries

Les cyanobactéries : qu'est-ce que c'est ?

Ce sont des bactéries, connues sous le nom d'algues bleues, capables de réaliser une photosynthèse produisant de l'oxygène, et susceptibles de proliférer massivement dans certaines conditions.

On parle d'elles au pluriel, y en a-t-il plusieurs sortes ?

Il en existe de nombreuses espèces.



On connaît principalement les cyanobactéries dites "planctoniques", qui se développent dans l'eau quand il y a de l'azote et du phosphore à consommer. Elles rendent l'eau trouble, avec une coloration verte ou bleue. Elles sont particulièrement surveillées dans les eaux de baignade, qui peuvent être fermées si leur concentration est trop élevée.

Photo n°1 : bloom de cyanobactéries planctoniques, écume de surface



Il y a également les cyanobactéries dites "benthiques", qui se développent sur le fond, les galets, les branches immergées. Ces cyanobactéries peuvent se décoller du fond du cours d'eau ; apparaissent alors des amas flottant en surface sur des eaux claires, qui se déposent sur les grèves. Ces cyanobactéries peuvent libérer des toxines dangereuses pour le système nerveux et hépatique.

Photos 2 à 5 : Flocs et amas de cyanobactéries benthiques en Loire

Ce sont ces dernières qui ont provoqué une série d'intoxications et la mortalité de plusieurs chiens durant l'été 2017 ?

En effet, il semble que les chiens aient une appétence particulière pour ces dépôts noirâtres qui sont apparus sur les grèves lors de la baisse des eaux.

C'est un phénomène saisonnier ?

Oui, avec l'arrivée des chaleurs estivales et la baisse du niveau des eaux dans la Loire, des cyanobactéries sont susceptibles de se développer dans les zones où le courant et la profondeur sont faibles et où la transparence de l'eau laisse entrer les rayons du soleil, même si le niveau en nutriments est bas.

Doit-on redouter la même chose cet été ?

Les conditions de l'an dernier étaient particulières : absence de crue hivernale, période d'eaux très basses et transparentes prolongée.

Les conditions de cette année sont un peu différentes, avec des niveaux d'eau plus élevés suites aux forts phénomènes pluvieux que nous avons connus.

Cependant, le phénomène est surveillé de très près.

Quelles mesures ont été mises en place ?

Les services de l'État et les associations d'usagers ont été sensibilisés. Des mesures de surveillance du milieu ont été mises en place pour détecter les phénomènes anormaux et informer le public en cas de risque.

Un réseau de surveillance par les vétérinaires a été créé : un questionnaire type leur permet de faire remonter les suspicions d'intoxications d'animaux dont ils auraient la charge.

Y a-t-il des précautions particulières à prendre ?

Premièrement et pour rappel, la baignade en Loire est interdite. Il est d'ailleurs conseillé de se baigner exclusivement (en dehors des piscines) dans une des 19 baignades répertoriées du département dont la qualité de l'eau est contrôlée tout au long de l'été par l'ARS.

Les activités nautiques doivent se pratiquer en respectant les mesures d'hygiène préconisées au retour (douche, nettoyage du matériel...).

La promenade des animaux dans les zones d'eaux stagnantes souillées par des végétaux ou sur les grèves découvertes doivent être évitées. Il est recommandé de tenir les chiens en laisse. En cas de symptômes, il faut consulter un vétérinaire.

Ces mêmes lieux ne doivent pas être fréquentés par de jeunes enfants susceptibles de porter des objets à leur bouche.